

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le lundi 17 février 2020, à la Salle de Conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, dans la Ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la préfète Chantal Lamarche.

Sont présents :

Monsieur Gaétan Guindon
Madame Francine Fortin
Monsieur Alain Fortin

Maire de la municipalité de Denholm
Mairesse de la Ville de Maniwaki
Maire de la municipalité de Montcerf-Lytton

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Ouverture de la séance par le préfet

Madame la préfète déclare la séance ouverte à 9 h 54 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2020-CA-005

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 17 février 2020

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-CA-006

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 21 janvier 2020, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2020-CA-007

Octroi de financement – 2 000 \$ à même le fonds Jeunes promoteurs et 1 500 \$ à même le fonds SPED – dossier 19-157, sous conditions

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par madame Francine Fortin, propose et il est résolu d'allouer un montant de 2 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs et 1 500 \$ à même le fonds SPED au dossier 19-157, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 10 février 2019.

ADOPTÉE

2020-CA-008

Octroi de financement – 2 000 \$ à même le fonds Jeunes promoteurs et 1 500 \$ à même le fonds SPED – dossier 19-174, sous conditions

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'allouer un montant de 2 000 \$ à même le fonds Jeunes Promoteurs et 1 500 \$ à même le fonds SPED au dossier 19-174, sous conditions, tel que présenté et recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 10 février 2019.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 9 h 55.

ADOPTÉE

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.